

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL534

présenté par

Mme Diaz, M. Baubry, Mme Bordes, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin, Mme Lechanteux,
Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud, Mme Roullaud et M. Schreck

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 388, insérer la phrase suivante :

« Dans le cadre de cette lutte, le ministère augmentera ses capacités matérielles au travers du déploiement de nombreux téléphones "grave danger", afin d'atteindre le chiffre de 10 000 téléphones déployés et d'un nombre suffisant de bracelets anti-rapprochements afin que 3 000 bracelets soient actifs sur le territoire à l'horizon 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à chiffrer les objectifs du ministère en termes de déploiement de bracelets anti-rapprochement et de téléphones grave danger, constituant une grande part des moyens destinés à lutter contre les violences intrafamiliales.

Il est nécessaire de faire apparaître ces ambitions dans ce rapport annexé, afin que la France soit dotée des mêmes capacités opérationnelles que l'Espagne, modèle en termes de lutte contre ces violences.